



## **PUBLIC**

Compte rendu du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 12 octobre 2010 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, mesdames et messieurs les conseillers-ères Stefan Psenak, André Laframboise, Alain Riel, Maxime Tremblay, Patrice Martin, Mireille Apollon, Denise Laferrière, Nicole Champagne, Denis Tassé, Luc Angers, Joseph De Sylva, Sylvie Goneau, Stéphane Lauzon, Yvon Boucher, Luc Montreuil et Maxime Pedneaud-Jobin.

Sont également présents, mesdames et messieurs Michel Tremblay directeur général adjoint, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier ainsi que Michel Déziel, Daniel G. Dompierre, Agathe Lalande, Martin Potvin, Lucie Poulin, Simon Rousseau, Gilles Sabourin et Carole St-Arnaud Gaboury.

Sont absents, monsieur et madame le conseiller (ère) Pierre Phillion et Patsy Bouthillette.

**CP20101012-P1**

### **PROJET PILOTE AUX LOISIRS ET À LA CULTURE**

**9 h 30** – Monsieur Simon Rousseau, accompagné de madame Agathe Lalande, présente un projet pilote pour 2011 qui permettra une accessibilité plus grande aux activités de loisirs et de culture. Ce projet sera offert à une population en situation de faible revenu dans une partie du district électoral de Hull-Val-Tétreau.

Des barèmes de revenus par unité familiale seront mis en place pour établir l'accessibilité au programme.

Un organisme communautaire, Le Grenier du petit sportif, aura comme mandat de coordonner le programme. À cet effet, une contribution financière de 50 000 \$ sera versée à l'organisme.

**Monsieur le conseiller Stéphane Lauzon prend son siège.**

**Monsieur le conseiller André Laframboise prend son siège.**

### **RECOMMANDATION :**

#### **CP-LSDC-2010-65**

Verser une contribution financière de 50 000 \$ pour l'implantation du projet pilote pour janvier 2011.

Autoriser le trésorier à émettre un chèque de 50 000 \$ à l'organisme le Grenier du petit sportif.

La recommandation **CP-LSDC-2010-65** est acceptée à l'unanimité.

Conséquemment, le projet de résolution numéro 89255 sera soumis au comité exécutif du 13 octobre 2010 pour recommandation au conseil municipal du 26 octobre 2010.

CP20101012-P2

**PLAN DE TRAVAIL POUR L'ANALYSE DU SOUTIEN MUNICIPAL AUX ORGANISMES POUR ÂNÉS**

**10 h 00-** Monsieur Simon Rousseau, accompagné de madame Agathe Lalande, informe les membres du conseil de la démarche proposée par le Service en vue d'harmoniser le soutien municipal aux organismes pour aînés sur le territoire de la ville.

Un échéancier de travail est déposé afin qu'en avril 2011, l'analyse et les recommandations soient présentées au conseil.

Les coûts relatifs à cette analyse sont estimés à 15 000 \$ et seront pris à même le budget de la politique familiale.

**RECOMMANDATIONS :****CP-SLSDC-2010-51**

Mandater le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, en collaboration avec la Commission des aînés et de la famille, afin de procéder à l'analyse du soutien municipal aux organismes pour aînés et afin d'élaborer des recommandations à cet effet.

La recommandation **CP-SLSDC-2010-51** est acceptée à l'unanimité.

**CP-SLSDC-2010-52**

Adopter un moratoire sur toute nouvelle demande de soutien pour les organismes pour aînés jusqu'à ce que l'analyse soit complétée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Stefan Psenak, appuyé par monsieur le conseiller Alain Riel, de modifier la recommandation **CP-SLSDC-2010-52** afin d'y ajouter la phrase suivante :

« sauf pour les projets inscrits au PTI (incluant les fiches déposées en 2010) »

Un tour de table est fait sur cette modification.

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSENTS</b>
M. Stefan Psenak	M. Maxime Tremblay	M. Pierre Phillion
M. André Laframboise	M. Patrice Martin	M <sup>me</sup> Patsy Bouthillette
M. Alain Riel	M <sup>me</sup> Mireille Apollon	
M. Maxime Pedneaud-Jobin	M <sup>me</sup> Denise Laferrière	
	M <sup>me</sup> Nicole Champagne	
	M. Denis Tassé	
	M. Luc Angers	
	M. Joseph De Sylva	
	M <sup>me</sup> Sylvie Goneau	
	M. Stéphane Lauzon	
	M. Yvon Boucher	
	M. Luc Montreuil	

La modification est rejetée sur division.

Un tour de table est fait sur la recommandation **CP-SLSDC-2010-52**

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSENTS</b>
M. Stefan Psenak	M. Maxime Tremblay	M. Pierre Philion
M. André Laframboise	M <sup>me</sup> Mireille Apollon	M <sup>me</sup> Patsy Bouthillette
M. Alain Riel	M <sup>me</sup> Denise Laferrière	
M. Patrice Martin		
M <sup>me</sup> Nicole Champagne		
M. Denis Tassé		
M. Luc Angers		
M. Joseph De Sylva		
M <sup>me</sup> Sylvie Goneau		
M. Stéphane Lauzon		
M. Yvon Boucher		
M. Luc Montreuil		
M. Maxime Pedneaud-Jobin		

La recommandation **CP-SLSDC-2010-52** est acceptée sur division.

**CP20101012-P3**

**MODIFICATION À LA POLITIQUE DE CONSULTATION POUR LE FINANCEMENT DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES POUR LES SECTEURS DÉJÀ CONSTRUITS**

**11 h 15** – Monsieur Gilles Sabourin présente les modifications proposées à la Politique de consultation pour le financement de nouvelles infrastructures pour les secteurs déjà construits – Politique CS-2008-01 en vigueur depuis le 7 octobre 2008.

**MODIFICATIONS PROPOSÉES :**

1. La pétition initiale demandant des travaux devra être appuyée par la signature de plus de 50 % des propriétaires, sur un formulaire préapprouvé, comportant un montant budgétaire afin d'effectuer les travaux demandés et la responsabilité financière que comporte une telle demande;
2. Pendant toutes les étapes du projet, si le projet peut être scindé en fonction d'une planification logique, le conseil pourra réduire ou augmenter l'étendue d'un projet, s'il est possible de le faire et si le 2/3 des propriétaires de cette portion est en accord avec le projet;
3. Que le Service des finances recommande au conseil une formule de financement et le mode de taxation. Le délai accordé au Service des finances passe de 30 à 60 jours;
4. Après une première consultation rejetée par plus du 1/3 des propriétaires, une règle permettrait de reprendre la consultation après 12 mois d'attente si le 50 % des propriétaires visés signe une pétition en faveur des travaux;
5. Après l'adoption d'un règlement d'emprunt, la Ville procède à des appels d'offres pour les services professionnels et pour la réalisation du projet. Tout dépassement devient une charge partagée selon la formule de financement et le mode de taxation retenu.

Les membres du conseil souhaitent une modification à celle suggérée au point 2 :

2. Dans le cas d'un projet qui n'obtient pas les 2/3 d'appui, ce projet peut être scindé en fonction d'une planification logique. Le conseil pourra réduire le projet si 2/3 des propriétaires de cette portion sont en accord avec le projet. Une consultation devra être tenue avec les propriétaires du projet scindé, et ce, dans les meilleurs délais.

**RECOMMANDATION :**

**CP-CSA-2010-02**

Que le conseil adopte les modifications comme proposé à la Politique de consultation pour le financement de nouvelles infrastructures pour les secteurs déjà construits.

La recommandation **CP-CSA-2010-02** avec la modification apportée au point 2 est acceptée à l'unanimité.

L'adoption de cette Politique et du projet de résolution numéro 88717 feront l'objet d'un prochain conseil.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- |                       |  |
|-----------------------|--|
| <b>CP20101012-PD1</b> | Procès-verbal de la réunion de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire tenue le 16 juin 2010                      |
| <b>CP20101012-PD2</b> | Procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la Société de transport de l'Outaouais tenue le 1 <sup>er</sup> septembre 2010 |

**Fin du comité plénier public à 11 h 45.**